



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :  
Marcel Élément, siège no 1  
Lise Garant, siège no 2  
Pierre Levasseur, siège no 3  
Michel Breton, siège no 4  
Jasmin Létourneau, siège no 5  
Berthold Létourneau, siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

05.02.18.014

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir ajouté les points suivants à varia :

- Résolution pour envoyer une lettre au ministère des Transports relativement à l'état des routes
  - Résolution pour envoyer une lettre à Domtar relativement au transporteur Dumas
- Les points ayant été présentés verbalement, aucun document à analyser, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

05.02.18.015

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018;**

Les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session ordinaire du Conseil 8 janvier 2018 il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

05.02.18.016

**COMPTES À PAYER**

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 22 648,85 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

05.02.18.017

**DONS**

1. Projet jeunes-vieux

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 120 \$ au projet Jeunes-Vieux.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

1. Invitation de St-Évariste pour la Fête de l'érable
2. Communication de la MMQ pour la ristourne
3. Les nominations à la FQM
4. Offre d'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
5. Rapport 2017 de la Cour municipale
6. Suivi au règlement 220-2017 Dérogation au règlement de protection des eaux potables
7. Courriel de Marilyn Nadeau préventionniste
8. Élections UMQ
9. Élections FQM

05.02.18.018

**RÉSOLUTION POUR LANCER LA VENTE DES ÉQUIPEMENTS RÉCUPÉRÉS LORS DE TRAVAUX À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**Attendu que** la municipalité désire se départir de certains items récupérés lors des travaux à l'édifice municipal;

**Attendu que** le Conseil désire assurer l'équité parmi ses résidents,

**Il est proposé** par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on procède à une vente aux enchères des items mentionnés à l'inventaire. Dans un premier temps, l'offre sera faite aux résidents de St-Hilaire-de-Dorset par un envoi postal. Dans un 2<sup>e</sup> temps, elle sera inscrite sur le site Internet avec les documents nécessaires et offerte publiquement. Le prix de départ sera indiqué pour chaque item.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
05.02.18.019

#### RÉSOLUTION POUR MODIFIER NOTRE CONTRAT DE SERVICE INTERNET AVEC TÉLÉPHONE ST-ÉPHREM (TSE)

**Attendu que** le conseil a été avisé que TSE a changé son offre et modifié le coût des services;

**Attendu que** le conseil a reçu une proposition de TSE pour augmenter la vitesse de réception des données numériques;

**Attendu que** la nouvelle offre de TSE comprend des durées de contrat de 3 ans ou 5 ans;

**Attendu que** le service actuel correspond à nos besoins et que le conseil ne désire pas changer le budget établi pour ces coûts;

**Il est proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on maintienne le coût actuel (39,95 \$ par mois) sur 60 mois pour 10 mbps et que la D.G. soit autorisée à signer les documents afférents.

**ADOPTÉE**

05.02.18.020

#### RÉSOLUTION POUR MANDATER BLANCHETTE VACHON POUR LA REDDITION DE COMPTE FINALE DES TECQ

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que :
  - la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
  - la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
  - la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
  - la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
  - la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
  - la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

05.02.18.021

#### RÉSOLUTION POUR MANDATER BLANCHETTE VACHON POUR LA VÉRIFICATION DE 2017 ET LE DÉPÔT DU BUDGET 2018 SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE (MAMOT)

**Attendu que :**

- La municipalité de St-Hilaire-de-Dorset doit faire la vérification des données comptables pour 2017;



N° de résolution  
ou annotation

05.02.18.022

- La municipalité de St-Hilaire-de-Dorset se doit de déposer ses documents financiers sur le site Internet du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on mandate la firme Blanchette Vachon pour effectuer la vérification 2017 et le dépôt des documents financiers sur le site du MAMOT et qu'elle soit autorisée à compléter tous les documents afférents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR INFORMER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

**Attendu que** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a autorisé une subvention de 10 000 \$;

**Attendu que** pour obtenir le paiement des sommes approuvées dans le cadre du programme PAARRM la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset se doit de faire une reddition de compte pour faire un rapport sur les travaux exécutés;

**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset informe le ministère des Transports, de la mobilité durable et l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales (Rang 9, Rang 9 Nord, Route des îles, Chemin de Courcelles, Bois de Dorset) pour des dépenses réelles de 25 293,21 \$ conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 224-2018 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le conseiller Jasmin Létourneau présente le projet de règlement 224-2018 expliquant les règles de constitution du comité consultatif en urbanisme (CCU) et donne avis de motion que ce règlement sera adopté à une prochaine séance ordinaire du conseil.

05.02.18.023

**RÉSOLUTION POUR FAIRE UNE PLAINTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN DU TRONÇON DE ROUTE ENTRE LA GUADELOUPE ET ST-HILAIRE-DE-DORSET**

**Attendu que** le tronçon de route allant de La Guadeloupe jusqu'à l'édifice municipal de St-Hilaire-de-Dorset est entretenu par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**Attendu que** plusieurs citoyens se plaignent que la route est constamment glacée et dangereuse;

**Attendu que** la sécurité des citoyens est une priorité pour le conseil;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, d'envoyer une lettre de plainte au ministère les enjoignant à régler la situation afin d'assurer la sécurité des gens qui circulent sur cette portion de route.

**ADOPTÉE**

05.02.18.024

**RÉSOLUTION POUR ENVOYER UNE LETTRE À LA COMPAGNIE DOMTAR LEUR DEMANDANT D'INTERVENIR AUPRÈS DE SON TRANSPORTEUR DUMAS**

**Attendu que** l'entrepreneur embauché par Domtar pour le transport de son bois (Dumas) circule sur nos routes et sur celles du ministère des Transports;

**Attendu que** les chauffeurs de ces camions ne respectent pas les limites de vitesse et ne tiennent pas compte de l'état des routes en hiver;

**Attendu que** plusieurs citoyens se plaignent de la vitesse à laquelle les camions circulent;

**Attendu que** le conseil place en priorité la sécurité sur ses routes;

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, d'envoyer une lettre à Domtar afin qu'elle intervienne auprès de son fournisseur pour lui demander de faire le nécessaire pour éliminer les risques d'accident et faire en sorte que nos citoyens se sentent en sécurité.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

Suite aux élections du 6 octobre dernier, un nouveau règlement sur le code d'éthique et de déontologie ayant été adopté à la séance de janvier 2018, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les élus prêtent serment qu'ils respecteront les règles de ce règlement.



Je, Marcel Élément, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Hilaire-de-Dorset et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature Marcel Élément Date : 5 février 2018

Je, Lise Garant, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Hilaire-de-Dorset et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature Lise Garant Date : 5 février 2018

Je, Pierre Levasseur, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Hilaire-de-Dorset et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature Pierre Levasseur Date : 5 février 2018

Je, Ghislain Jacques, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Hilaire-de-Dorset et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature Ghislain Jacques Date : 5 février 2018

Je, Berthold Létourneau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Hilaire-de-Dorset et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature Berthold Létourneau Date : 5 février 2018

Je, Jasmin Létourneau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Hilaire-de-Dorset et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature Jasmin Létourneau Date : 5 février 2018

Je, Michel Breton, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Hilaire-de-Dorset et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature Michel Breton Date : 5 février 2018

05.02.18.025

#### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant que la séance soit levée. Il est 22h40.

Ghislain Jacques

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.